

Note de présentation

CONCOURS 2020



Artisanat et Mobilier pour l'Aménagement des Collectivités

Mettez vos talents à l'honneur.
Présentez-nous vos créations
avant le 20 novembre 2020.

Se reposer, se détendre
Collecter, trier
Se protéger, ranger



INFORMATIONS - REGLEMENT : 02 97 62 40 90
A TELECHARGER SUR : www.caue56.fr ou www.capeb.fr/morbihan

Contexte, objectifs du concours

Le CAUE et la CAPEB du Morbihan ont décidé d'organiser conjointement un concours pour promouvoir la création de mobilier urbain original destiné à équiper les espaces publics des communes du Morbihan.

Force est de constater que le mobilier urbain installé sur les espaces publics dans les communes du département : places, rues, abords d'équipements ...n'est pas toujours à la hauteur. Lors d'un projet d'aménagement, le choix du mobilier se fait souvent à la phase ultime des travaux et pour des raisons diverses (facilité, rapidité, coût...). Ce choix se porte généralement sur des modèles industriels « sur catalogue ». Ces modèles standardisés se retrouvent dans de nombreuses communes, et ne sont pas toujours adaptés au contexte ni à l'identité du lieu. Ils contribuent souvent à banaliser l'image de la commune et du bourg.

Or, il existe de nombreuses entreprises artisanales dans le département qui ont les capacités à produire ce type de mobilier (métallerie, ferronneries d'art, menuisier ébéniste, etc...) L'objectif est donc de créer un concours, appel à projet ouvert largement à un couple concepteur-artisan pour promouvoir des mobiliers qu'ils ont déjà réalisés ou des éléments qu'ils pourraient créer à l'occasion de ce concours (prototype).

Les structures organisatrices du concours partagent un objectif commun de promotion du cadre de vie et des savoirs faire locaux dans le département du Morbihan :

Le CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet d'aménagement, sans faire de maîtrise d'œuvre. Structure départementale de conseil, le CAUE aide les élus dans la définition de leur projet et a également une mission de sensibilisation du public à la promotion de la qualité du cadre de vie. Il est donc attentif à la création et à la requalification d'espace public de qualité. Le choix du mobilier urbain est un élément essentiel de la réussite du projet d'aménagement.

La CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) a pour mission de promouvoir et d'accompagner le développement des entreprises de ce secteur. Au travers ce concours, elle souhaite valoriser les compétences, la créativité et le savoir faire des entreprises. Son rôle est de leur permettre d'avoir accès à ce marché souvent réservé aux industriels. L'objectif de ce concours est aussi de permettre le développement d'une économie circulaire entre les entreprises du territoire et les collectivités en limitant le nombre d'intermédiaires et en créant une relation de qualité et pérenne entre eux.

Objet du concours

Le mobilier urbain : de quoi parle-t-on ?

Le terme « mobilier urbain » désigne l'ensemble des objets ou installations placés sur l'espace public pour répondre aux besoins divers des usagers : repos, détente, propreté, sécurité, rangement On trouve ainsi divers éléments : des bancs, poubelles, tables de pique-nique, barrières, abris préaux, supports vélos, panneaux d'information, lampadaires, bac à fleurs, etc.

Sous le terme « mobilier urbain », on retrouve aussi bien du mobilier destiné à équiper des places de village, des espaces verts, des zones naturelles que des centres urbains. Dans le Morbihan, le CAUE accompagne des projets d'aménagement se situant le plus souvent dans des communes rurales où les besoins sont spécifiques et qui n'ont pas les moyens de faire appel à des designers pour réaliser leur propre mobilier. Il nous a donc paru intéressant de réfléchir à une offre complémentaire à celle que l'on trouve dans les catalogues des fournisseurs classiques de mobilier urbain (entreprises industrielles) et développer un marché local avec les artisans.

Un concours pour quoi faire ?

Concilier fonctionnalité, esthétisme et identité

Le mobilier dit « urbain » doit répondre à de multiples besoins liés à l'usage de l'espace public et doit contribuer à en faire un lieu accueillant et convivial sans altérer la qualité du lieu. L'objectif est bien de concilier fonctionnalité et esthétisme.

Un mobilier adapté, placé au bon endroit

Le choix de ce mobilier (style design, matériau, couleur...), le nombre d'éléments et l'implantation sont essentiels dans la réussite d'un projet d'aménagement. La réflexion concernant le mobilier urbain doit donc avoir lieu dès la phase de conception du projet d'aménagement.

Le choix du mobilier doit tenir compte du contexte et de l'environnement urbain et paysager. Il doit être porteur de l'identité de la commune. Il doit être installé pour servir l'utilisateur et non pas venir encombrer l'espace. Certains éléments de l'aménagement (ex : un muret) peuvent remplacer le mobilier urbain (ex : un banc) ou l'intégrer (ex : un éclairage...) ou encore remplir plusieurs fonctions. C'est pourquoi, il est important de réfléchir à cette problématique en amont de la définition du projet.

Le concours sur le mobilier urbain vise à **récompenser des concepteurs et artisans locaux (du Morbihan)** qui auront réalisé des **éléments de mobilier originaux**.

Ce mobilier devra répondre à *des usages* :

- Se reposer, se détendre (bancs, chaises, tables de pique-nique...)
- Collecter, trier (poubelles, conteneurs)
- Se protéger, ranger (barrières, potelets, supports vélo...)

Ce mobilier devra s'adapter à un contexte urbain et paysager :

- Bourg rural,
- Petite cité patrimoniale
- Bord de mer,
- Espace naturel de loisirs

Ce mobilier devra être *fonctionnel, durable*, et réalisé au sein des entreprises candidates. Enfin, le prix de vente devra être *abordable et accessible pour les collectivités*.

Les objectifs de ce concours sont de :

- Montrer aux élus qu'il existe une possibilité d'offre alternative au mobilier standardisé sur catalogue,
- Faire connaître les entreprises morbihannaises capables de fabriquer du mobilier urbain,
- Développer un mobilier urbain de qualité permettant de promouvoir les matériaux et les savoirs-faire locaux,
- Diffuser largement les résultats du concours auprès de l'ensemble des communes et partenaires du CAUE et de la CAPEB,
- Faire connaître le CAUE du Morbihan et son rôle dans la promotion de la qualité du cadre de vie dans le département.
- Faire reconnaître la CAPEB dans son rôle de promotion et de développement des entreprises locales.

Un concours ouvert à qui ?

Ce concours est ouvert à un couple concepteur-artisan qui sera en mesure à la fois de concevoir un objet original et de le fabriquer (à l'unité pour le concours et à la commande ensuite).

Cette double compétence peut se trouver en interne au sein de l'entreprise artisanale ou bien l'entreprise peut faire appel à un concepteur extérieur (Architecte, paysagiste, designer...)

Ce concours est ouvert aux entreprises artisanales du département.

D'autres candidats pourront postuler mais dans des catégories à part :

- Les collectivités (services techniques) qui auront réalisé en interne du mobilier

Les critères de jugement

La sélection des candidatures portera sur 7 critères :

- L'originalité de l'objet, une conception sur mesure, soignée (qualité des matériaux utilisés) et esthétique (formes, lignes et couleurs),
- L'intégration dans un contexte (respect de l'identité, de l'histoire du territoire),
- La réponse à un ou des usages, l'aspect fonctionnel,

- La solidité et la durabilité, en intégrant la notion d'économie circulaire,
- L'utilisation de matériaux locaux,
- Le respect des normes et des règles de sécurité,
- Le prix de vente.

Les différentes catégories

Les candidats pourront choisir de déposer un dossier dans une ou plusieurs catégories.

- Se reposer, se détendre (bancs, chaises, tables de pique-nique...)
- Collecter, trier (poubelles, conteneurs)
- Se protéger, ranger (barrières, potelets, supports vélo...)

La valorisation, la communication

Le CAUE et la CAPEB assureront la valorisation des projets lauréats du concours. Ils se chargeront de la diffusion de l'information auprès de leurs adhérents et de leurs partenaires, ainsi qu'auprès du grand public, notamment à travers :

- L'organisation d'un évènement lors de la remise des trophées qui sera médiatisé (communiqué dans la presse locale : Ouest France, Télégramme),
- La création d'un trophée par un artiste un artisan local qui sera remis aux lauréats,
- La publication des résultats du concours sur le site internet du CAUE et de la CAPEB,
- La réalisation d'une exposition des projets lauréats qui pourront circuler dans les communes du département (à la demande). En 2018, l'exposition sur le Prix des maisons du Morbihan 2017 a été proposée dans 40 communes.
- Une émission « Archi à l'ouest » réalisée par TEBEO / TEBESUD dans le cadre du partenariat avec les CAUE bretons. Une émission d'environ 15mn pourrait être l'occasion de faire découvrir les lauréats à un plus large public.

Le déroulement du concours

Les candidats devront remplir un dossier de candidature (documents téléchargeables sur le site internet du CAUE et de la CAPEB) et retourner l'ensemble des documents demandés (cf : règlement du concours) avant le 20 novembre 2020 à l'adresse suivante : conseil@caue56.fr via le service en ligne WETRANSFER ou bien directement au CAUE (64, rue Anita Conti à VANNES) via une clé USB.

En février 2021 un jury composé d'élus, de personnes qualifiées et de professionnels se réunira pour sélectionner les réalisations qu'il jugera les plus intéressantes et les plus significatives parmi les candidatures reçues. En sus des prix par catégories, des mentions spéciales pourront être attribuées pour valoriser un travail spécifique :

sur le plan social (entreprise d'insertion, apprentissage.....) ou sur le plan environnemental.
Les résultats seront publiés au printemps 2021 lors d'un évènement où seront remis les trophées.